

Les deux tiers de sa population sont concentrés autour de Simcoe. D'environ 30 milles de large sur 40 milles de long, elle a été morcelée. Quatre cantons ont été détachés du comté de Dufferin et ajoutés au comté de Wellington. Trois des townships les plus peuplés ont été détachés du comté de Simcoe et ajoutés au comté d'York.

Le comté de Simcoe est une des cinq plus grandes régions administratives du Canada, avec une population d'environ 140,000 habitants. Il perd son identité. La nouvelle circonscription est désignée sous le nom de Peel-Dufferin, alors qu'elle devrait s'appeler Peel-Dufferin-Simcoe puisqu'elle conserve toujours les trois townships du comté de Simcoe. Elle s'étend sur environ 60 milles de longueur et 18 milles de largeur. On n'a pas mentionné la ville de Brampton dans la description, et c'est une de celles qui grandissent le plus vite dans la région. En effet, sa population depuis la guerre a passé de 7,500 à 35,000 habitants. Elle est voisine de la région métropolitaine de Toronto et, dans les dix prochaines années, vu son taux actuel de croissance, elle pourrait en faire partie. L'essor de la région métropolitaine est latéral plutôt que vertical. Je ne vois pas pourquoi cette portion a été ajoutée à York, alors qu'elle ne devrait pas être déplacée. Le camp Borden fait toujours partie de la circonscription. Sa population, je pense, est de 11,000 et à l'heure actuelle environ les deux tiers votent dans la circonscription dont il fait partie.

En temps normal, avec un écart de 25 p. 100, Dufferin-Simcoe avait une population suffisante (57,000), tandis que la nouvelle circonscription ne compterait que 55,050 habitants. Avec une région économiquement faible au nord, je ne crois pas que la croissance sera très grande à l'avenir. D'ici 5 ans, je crois que ces trois circonscriptions auront atteint la population requise, sans tenir compte de l'écart permis.

J'aimerais signaler deux points. Je ne comprends pas pourquoi il faille étendre la région si loin au sud, car il n'existe aucun rapport entre la ville de Brampton et la ville de Barrie, et la circonscription actuelle comprend une petite partie de Barrie. Il y a trois conseils de comtés: ceux de Peel, de Dufferin et de Simcoe. C'est dire qu'à l'avenir la circonscription en comptera trois au lieu de deux.

Comme il se fait tard et comme je sais que nous espérons terminer cette étude, je conclus en disant que j'ai fait part de mon opposition et que j'espère que la Commission

[M. Madill.]

acceptera de remanier la circonscription en tenant compte davantage de ses limites actuelles.

**L'hon. M. Bell:** Monsieur l'Orateur, mon intervention est peut-être une question de privilège. Je crois que l'Orateur préopinant de ce côté-ci de la Chambre a déjà parlé de ce sujet particulier. D'autre part, à la lumière de ce que l'honorable leader de la Chambre a dit plus tôt, aujourd'hui, j'ai dit au député de Simcoe-Est (M. Rynard) qu'il pouvait partir afin de remplir un engagement très important ce soir. Par conséquent il n'est pas ici et il désire prendre la parole plus tard au cours du débat. Je ne désire pas poursuivre cette question, mais peut-être qu'avant la fin du débat, on pourrait accepter à l'unanimité que le député de Simcoe-Est prenne la parole pendant dix minutes environ.

**L'hon. M. McIlraith:** Quant à moi, je veux bien, monsieur l'Orateur. Je demanderais, cependant, que l'on mette fin à la discussion des motions de l'Ontario ce soir.

**L'hon. M. Bell:** Oui, bien sûr, je suis d'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Est-il convenu que poursuivions l'étude des oppositions concernant la province de l'Ontario.

**Des voix:** D'accord.

• (10.10 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je ne sais pas au juste comment la Chambre désire procéder. Se propose-t-elle de terminer l'examen de l'opposition n° 7 et de passer ensuite au n° 9?

**L'hon. M. McIlraith:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** Dois-je conclure que la discussion du n° 7 est maintenant terminée?

**L'hon. M. Bell:** Oui, monsieur l'Orateur, à condition, comme je l'ai dit, que le député de Simcoe-Est (M. Rynard) puisse prendre la parole à une autre occasion.

**M. l'Orateur suppléant:** La présidence a quelque difficulté à décider de la marche à suivre. Si nous mettons fin à la discussion de l'opposition n° 7, j'aimerais savoir comment nous allons nous y prendre pour y revenir.

**L'hon. M. McIlraith:** Si c'est utile, monsieur l'Orateur, nous pourrions ne pas clore la discussion sur l'opposition n° 7. On a proposé tantôt que nous mettions fin à la discussion maintenant, tout en permettant au député de